Droits à l'égalité

Madame la Présidente, le groupe de travail sur les questions sociales et juridiques de l'Église Unie du Canada, dans un mémoire soumis au Comité a dit ce qui suit: «Les personnes homosexuelles ne devraient pas être exclues des protections accordées à tous les autres citoyens que ce soit en raison d'une négligence ou d'un manquement du gouvernement à l'extension de la législation qui fournirait cette protection. Placer un groupe de citoyens au ban de la société est un précédent grave. Dans une démocratie, il est tout aussi dangereux de laisser dépendre de la volonté du public la décision d'inclure ou d'exclure du respect des droits de la personne tout groupe distinct et ce, à n'importe quelle époque.»

Madame la Présidente, je signale le fait que les recommandations du Comité étaient unanimes, c'est-à-dire que les cinq députés conservateurs, le député libéral et moi-même, qui ai eu l'honneur de représenter le Nouveau parti démocratique, étions unanimes sur ces recommandations.

[Traduction]

Le gouvernement a répondu aux recommandations unanimes de ce comité en mars cette année. Dans sa réponse, il a adopté une attitude courageuse et audacieuse. Voici ce qu'il a déclaré:

Le gouvernement croit que l'orientation sexuelle n'a aucune incidence sur la capacité d'une personne de s'acquitter d'un travail ou d'utiliser un service ou une installation. Le ministère de la Justice estime d'ailleurs que les tribunaux décideront que les dispositions de l'article 15 de la Charte s'appliquent également à l'orientation sexuelle. Le gouvernement prendra donc toutes les mesures nécessaires pour que, dans tous les domaines relevant du fédéral, l'orientation sexuelle soit un motif de distinction illicite.

La motion soumise à la Chambre aujourd'hui invite le gouvernement à mettre en pratique cet engagement. Elle invite le gouvernement à modifier la Charte canadienne sur les droits de la personne afin d'y ajouter l'orientation sexuelle aux autres motifs de discrimination illicite.

Je souligne bien que cette motion ne vise nullement à réclamer des droits spéciaux pour un groupe quelconque dans la société. Il n'est pas question de droits spéciaux, mais de droits égaux. Certains disent que ces changements ne sont pas nécessaires dans notre société. Je voudrais me servir des quelques minutes qui me restent pour me citer quelques exemples des raisons pour lesquelles il sont en fait nécessaires.

J'ai reçu une lettre des parents d'une jeune femme qui vivent à Priddis, en Alberta. Voici un passage de cette lettre.

Notre fille, qui a 24 ans, est homosexuelle. C'est une personne d'une très grande probité morale, une belle femme chrétienne, qui a un profond souci de son prochain. Elle travaille actuellement dans un établissement pour handicapés . . . mais elle va revenir chez nous dans deux mois pour reprendre ses études à l'Université de Victoria . . Tout ce que nous demandons au gouvernement, c'est d'avoir la dignité d'étendre la protection des droits humains élémentaires aux homosexuels.

Dans une autre lettre qu'ils m'ont adressé, ces parents disaient:

Notre fille a été élevée dans le respect de la morale et de la dignité chrétiennes. Le fait que notre droit ait omis de prévoir une catégorie de protection à l'égard de la discrimination sexuelle ne semble lui laisser guère d'autre choix, comme à tous les autres homosexuels au Canada, que de mentir sur son orientation, ou de dire la vérité et risquer de perdre son emploi, sans parler de nombreux autres traumatismes psychologiques. En tant que parents, nous estimons qu'il s'agit là d'une profonde injustice. Nous estimons aussi que le fait de ne pas prévoir une catégorie de protection pour l'orientation sexuelle revient en fait à approuver tacitement les attitudes et les pratiques discriminatoires actuellement en vigueur.

C'est là un argument important. La société a besoin de changements non seulement dans les lois, mais également dans les attitudes et les valeurs qui conduisent à la discrimination et à l'intolérance.

Récemment, à Toronto, un jeune bibliothécaire qui jouissait de l'estime de tous a été brutalement assassiné par cinq adolescents, dans un parc. Selon un psychiatre qui a témoigné au procès de ces jeunes, la société les avait tacitement autorisés à s'en prendre aux homosexuels et c'était là l'un des facteurs qui les avait conduits à commettre cet acte de violence. Cela les avait incités à agir comme une meute de prédateurs le soir où le jeune homme a été tué.

Des pressions sociales semblables s'observent dans certains milieux contre les victimes du SIDA. Il est très important que notre société et notre Parlement précisent sans équivoque que tout le monde sans exception a droit à l'égalité.

Le comité spécial sur le droit à l'égalité a entendu le témoignage d'un membre de la GRC. Il nous a dit qu'il n'avait pas le courage de comparaître ouvertement devant le comité mais qu'il voulait nous faire comprendre les conséquences des lois actuelles qui risquaient de lui faire perdre son emploi uniquement en raison de son orientation sexuelle même s'il avait servi son pays pendant des années. Au cours du week-end, j'ai rencontré un membre des Forces armées qui s'est plaint que les Forces armées n'allaient pas donner suite aux recommandations du gouvernement et qu'elles refuseraient l'égalité à leurs employés au nom de l'efficacité opérationnelle. Les Forces armées évaluent elles-mêmes à 4 p. 100 le pourcentage de leurs membres qui sont homosexuels ou lesbiennes. Comment pouvons-nous tolérer l'oppression dont ces derniers sont victimes à la suite de la politique actuelle? Trop de Canadiens se voient refuser le droit à l'égalité.

• (1710)

J'ai reçu une lettre d'un jeune homme qui voulait entrer dans les Forces armées. Il s'est plaint de la discrimination dont il était victime. Voici un extrait de sa lettre:

A tous ceux qui s'opposent au projet de loi C-225, je dirais que c'est vous qui tuez certains des jeunes les plus brillants et les plus talentueux du pays et non pas les bourreaux d'enfants ou les prostituées. Combien de vies allez-vous encore sacrifier? Quelle honte, quelle tragédie! Nous sommes tous responsables de leurs craintes et de leur désespoir.

Etre condamné pour une chose qui ne dépend pas de sa volonté est aussi grave que d'être condamné pour sa couleur.

Je souligne ce fait, madame la Présidente. Nous ne parlons pas ici de quelque chose de délibérément choisi. Certains disent que ces gens choisissent cette orientation et que, par conséquent, ils ne doivent pas être protégés par la Loi canadienne sur les droits de la personne. On sait maintenant très bien, sans l'ombre d'un doute, que ce n'est pas le cas.

Vu que mon temps est limité et que d'autres députés souhaitent participer à ce débat, je vais terminer en demandant à tous les députés de reconnaître l'importance fondamentale de l'égalité de tous dans notre société, ce qui comprend les homosexuels, hommes et femmes.

Je terminerai par ces paroles d'une très belle chanson d'un poète et auteur de chansons appelé Ferron: